



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 11 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du Comité de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni à 17h30, en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. René BOUCHARD

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 – Présents : 7 - Représentés : 2 – Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, MEISSEL Yolande, GAY Sandrine, CASAS Julia, DUVEAU Alexandre, PORQUET Sophie, MAYNARD Cécilia

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : GUERIN Carole à BOUCHARD René, GALL Marie-Paule à MEISSEL Yolande

ABSENTS EXCUSES : SAILLET Jérôme

ABSENTS : REBOUL Régis

La séance est ouverte à 17h40

Désignation du secrétaire de séance

Mme Maëva BASSO, responsable des finances, est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire procède à l'appel des membres. Il constate que le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

9. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 mars 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

10. Acceptation d'un don de l'Office Central de Coopération à l'Ecole

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décidé :

- d'accepter le don d'un montant de 942 euros de l'association OCCE 83 ;
- de dire que ce don sera employé pour l'achat de fournitures scolaires ;

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID : 083-268301272-20240321-DEL_CDE_01_2024-DE

- de dire que ce don sera rattaché au budget de la Caisse des écoles de l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45